



Commune de
Crans

Crans, le 22 juin 2026

Conseil communal

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil communal

Dans sa séance du **22 juin 2026**, le Conseil communal de Crans a pris la décision suivante :

Le Conseil communal

- Vu** le préavis N° 55/26 concernant les Comptes 2025 ;
Oùï le rapport de la Commission des finances, chargée de l'étude de cet objet selon les dispositions de l'article 93 du Règlement du Conseil communal ;
Attendu qu'il a été régulièrement porté à l'ordre du jour ;

décide :

1. d'approuver les attributions aux préfinancements :
 - Préfinancement rénovation et mise en conformité éclairage zone sportive préavis n° 35-25 CHF 250'000.-,
 - Préfinancement étude 3^{ème} phase réaménagement zone sportive préavis n° 46-25 CHF 142'000.-,
 - Préfinancement rénovation de l'administration communale CHF 250'000.-,
 - Préfinancement réalisation travaux de sécurisation aux abords de l'école préavis n° 41-25 CHF 145'000.-.
2. d'adopter le rapport sur les comptes de l'exercice 2025, tel que présenté ;
3. de décharger la Municipalité de son mandat pour l'exercice 2025 ;
4. de décharger la Commission des finances de son mandat pour l'année 2025.

Cette décision n'est pas opposable par référendum

(Base légale : LEDP art. 160 al. 2)

Ne peuvent faire l'objet d'une demande de référendum :

d. la gestion et les comptes

Le Président

Henri BOSSERT



La secrétaire

Fabienne VIONNET